



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/26/01/04

Date de convocation :

19/01/2024,

Objet de la délibération :

Validation du projet de  
sécurisation de la voirie

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Épeugney le

02/02/2024,

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

19/01/2024,

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney**  
**Séance du 26 janvier 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia  
DESTAING, M. CRETIN Guillaume, Mme Mégane  
GAUTHIER, M. Romuald TAVERON, M. Nicolas  
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William  
RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN, M. Éric  
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO.

**Absents excusés :** M. Jean-Michel CLEMENT.

**Absents :** M. John WETZEL.

**Procurations :** M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia  
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour  
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire informe le conseil municipal des avancées du  
projet de sécurisation de voirie. Une réunion a eu lieu le 04  
décembre 2023 en présence des partenaires (SYDED,  
BEREST, SHIEL, Département du Doubs). Cette opération  
devrait se réaliser par le biais d'une opération partenariale  
de sécurité en agglomération (OPSA) dès lors que les  
travaux d'aménagement sont en lien avec la voirie  
départementale. Le bureau d'étude BEREST missionné  
pour cette opération a effectué un estimatif financier pour ce  
projet global décliné en 5 secteurs :

Secteur 1 : 449 908.80€ TTC

Secteur 2 : 254 874.84€ TTC

Secteur 3 : 266 830.44 € TTC

Secteur 4 : 190 099.44€ TTC

Secteur 5 : 157 307.40 € TTC

Coût total de l'opération 1 319 020.92 € TTC

Au vu du coût de l'opération dans son ensemble et de  
l'orientation de la municipalité sur un projet de rénovation  
des bâtiments, Le Maire invite le Conseil Municipal à se  
positionner sur le choix des secteurs à aménager. Par  
conséquent, les secteurs 1 (partiellement), 2 et 3 seraient  
priorisés pour un montant global estimé à

593 705.28 € détaillé de la façon suivante :

Secteur 1 : pour un montant TTC DE 72 000 €.

L'aménagement se limiterait à l'entrée du village par l'aménagement d'une chicane.

Secteur 2 : pour un montant TTC DE 254 874.84 € relatif à l'aménagement du carrefour RD9-RD101

Secteur 3 : pour un montant TTC DE 266 830.44 € relatif à l'aménagement de la rue du Vide Gousset

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider les le projet d'aménagement des secteurs 2 et 3 ainsi que l'aménagement à l'entrée du village du secteur 1 et autorise le maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers concernés (l'octroi des subventions conditionne la réalisation du projet).

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN

